

## QUE FAIRE EN CAS DE RECLAMATION?

Pour profiter de notre garantie mécanique, merci de bien respecter les étapes suivantes :

1. **Informez-nous** du problème par email ([sales@japanesevehicles.com](mailto:sales@japanesevehicles.com)) ou par téléphone (+81-52-219-9024)
2. **Contactez notre représentant officiel au Burundi** (coordonnées ci-dessous) pour que le véhicule soit inspecté.
3. Si le véhicule peut être conduit, apportez-le chez notre représentant officiel à Bujumbura. Si non, faites-le remorquer. Le véhicule doit être apporté chez notre représentant officiel **sous 14 jours** après nous avoir informé du problème.
4. Notre représentant nous contactera pour nous faire un rapport du problème. Nous pourrions alors juger si votre réclamation peut être couverte par notre garantie.
5. Si la réclamation est acceptée, notre représentant commencera les réparations après avoir reçu notre autorisation.
6. Nous pourrions dans certains cas vous demander de remplir des documents tels qu'une demande de réclamation ou autres.
7. S'il est nécessaire de démanteler le véhicule pour effectuer les réparations, **nous devons en être informés au préalable**. Toutefois, votre autorisation est nécessaire car le contrat pour réparations est entre vous et le garage qui effectuera les réparations.
8. Nous nous réservons le droit de fournir des pièces de rechanges neuves, d'occasion ou reconditionnées pour les réparations.

---

## Représentant officiel au Burundi

### **SUPER SERVICES BURUNDI**

59, Chaussée du Prince Louis Rwagasore

GALERIE LES ARCADES, 13,(à côté de CBINET)

Bujumbura - Burundi

Tél Bureau: 022-277-019

Tél Mobile 1: 079-586-507

Tél Mobile 2: 075-586-507